

► communiqué de presse

18.01.2018

Appelez le 112 uniquement si une personne est en danger (de mort)

Correspondant: Thomas Biebaw**T:** 02 500 24 02**E-mail:** thomas.biebaw@ibz.fgov.be**F:** 0471 50 06 94

Appelez le 112 uniquement si une personne est en danger (de mort)

Bruxelles, le 18 janvier 2018 Le Service public fédéral Intérieur demande aux citoyens de ne contacter le numéro d'urgence 112 que si une personne est en danger (de mort) (potentiel). Pour les interventions non urgentes des services d'incendie, il y a lieu de composer le 1722. En raison de la tempête et des intempéries, les centres d'appels urgents sont confrontés à un nombre très élevé d'appels et les délais d'attente peuvent être très longs si vous composez le 1722.

Erwin Hertens, Directeur 112 : *"Entre 7h et 11h aujourd'hui, les centres d'appels urgents de Belgique ont déjà reçu plus de 5.000 appels au 1722, sans compter les appels passés au 112. Il importe dès lors de conscientiser les citoyens du fait que le délai d'attente au numéro 1722 peut être de plusieurs minutes en raison de ce nombre exceptionnellement élevé d'appels. Il n'y a toutefois aucune raison d'appeler le 112, vu que l'on risque ainsi de mettre en péril la vie de personnes qui ont réellement besoin de secours urgents. Nos opérateurs mettent tout en œuvre pour aider les appelants le plus rapidement possible."*

Après l'activation du code orange par l'IRM, le SPF Intérieur a décidé d'activer le 17/01/2018 à minuit le numéro 1722 pour les appels pompiers non urgents. Le numéro 1722 a pour objectif de désengorger les centres d'appel urgents 112 en cas d'orage et de ne pas faire attendre inutilement les personnes dont la vie est en danger.

Si votre vie est réellement en danger :**composez le numéro d'urgence 112 et restez absolument en ligne.**

Si vous appelez le 112 parce que vous avez besoin de l'aide urgente des services d'incendie ou d'une ambulance, veuillez patienter jusqu'à ce qu'un opérateur décroche. Ne raccrochez pas, pour ne pas être placé au début de la file d'attente.

Si votre vie n'est pas en danger :**appelez le 1722 ou regardez sur Internet si votre zone de secours locale dispose d'un e-guichet.**

Nous recommandons aux personnes qui ne parviennent pas à atteindre directement le 1722, en raison du nombre élevé d'appels, de rester en ligne. Si, malgré tout, vous n'arrivez pas à avoir un opérateur en ligne, veuillez rappeler ultérieurement. Vous pouvez également vérifier sur Internet si votre service d'incendie local ne dispose pas d'un e-guichet ou n'a pas ouvert un numéro





supplémentaire. Le service d'incendie de la zone Anvers, par exemple, a ainsi ouvert le numéro 03/338.13.38.

Dans tous les cas, n'appellez pas le numéro d'urgence 112.

Plus d'infos :

<https://www.112.be/fr/pas-urgent>



Rue de Louvain 1
1000 Bruxelles

T 02 500 21 11
F 02 500 23 65